

Date de téléchargement du justificatif : 30/10/2026

Référence : ALP01571652

Département de publication : Loire-Atlantique

Date de publication : 29/10/2026

Type d'annonce : Changement d'objet social

Support de publication : <https://annonces-legales.lejournaldesentreprises.com>

EASY HOME CONCEPT

EURL au capital de 1000 € Siège social : 33 RUE DES QUARTERONS 44640 CHEIX-EN-RETZ Modification au RCS de NANTES 839475530

Par décision de l'associé Unique du 27/10/2026, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables : À TITRE PRINCIPAL - INTERMÉDIATION EN ASSURANCE : L'exercice d'activités de distribution de produits d'assurance en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA), dans le cadre des mandats confiés à la Société par un ou plusieurs intermédiaires d'assurance habilités et dans les limites des missions autorisées par ces mandats et par la réglementation applicable. À ce titre, et uniquement dans la mesure permise par le statut de la Société et ses mandats, la Société pourra présenter, proposer ou aider à conclure des opérations d'assurance, ainsi qu'accomplir les actes préparatoires à leur conclusion. Elle pourra transmettre les informations et documents nécessaires à l'étude et à la souscription des contrats et assurer le suivi administratif des dossiers dans les limites des missions contractuelles confiées. La Société n'exercera que les actes autorisés à sa catégorie d'intermédiaire. Elle accomplira les formalités d'immatriculation au registre compétent et satisfera aux conditions de capacité professionnelle, d'honorabilité, d'assurance et aux autres obligations applicables. L'encaissement de primes ou cotisations ne pourra intervenir que s'il est légalement permis et expressément autorisé par le mandat applicable. À TITRE SECONDAIRE - MISE EN RELATION ET APPORT D'AFFAIRES IMMOBILIÈRES : La mise en relation de particuliers et de professionnels avec des professionnels de l'immobilier ; l'identification et la transmission de contacts ou d'opportunités commerciales immobilières ; l'apport d'affaires dans le secteur immobilier, lorsque les prestations se limitent effectivement à signaler ou mettre en relation les parties. La Société n'effectuera pas, pour le compte de tiers, d'actes de négociation, d'entremise, de transaction, de recherche de biens pour autrui, de visite, de gestion immobilière ou tout autre acte relevant d'une activité réglementée, sauf à remplir préalablement l'ensemble des conditions légales et réglementaires requises, notamment celles relatives à la carte professionnelle et à l'habilitation le cas échéant. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à condition qu'elles soient compatibles avec les activités réglementées exercées par la Société et qu'elles respectent les conditions légales d'accès et d'exercice . Modification au RCS de NANTES.

Consultez ce document en ligne

